

PROTECTION DIVERSE

/// Fiche Descriptive ///

**UTILISATION DES EQUIPEMENTS
DE SECURITE (EPI)**

CONSIGNES DE TRAVAIL

Disponibilité des équipements de protection individuelle

Vous êtes tenus d'utiliser les équipements de sécurité mis à votre disposition. Si ils sont en nombre insuffisants ou si ils sont détériorés, vous devez réclamer à votre responsable hiérarchique un équipement de protection.

Site : _____

Responsable : _____

Utilisation des équipements de sécurité

Les équipements de sécurité que vous utilisez doivent être en bon état. Leur entretien est de votre responsabilité. Après usage, vous devez les ranger en vous conformant aux instructions qui vous ont été données. En cas d'usure ou de détérioration qui pourraient nuire à l'efficacité de votre équipement, vous devez en informer votre responsable et obtenir un équipement en bon état.

**L'utilisation des équipements de sécurité
est obligatoire**

Pour leur utilisation, vous devez vous conformer aux instructions qui vous sont communiquées.

ATTENTION !

**Vous devez signaler immédiatement à votre responsable
hiérarchique tout risque de danger grave et imminent
pour la santé ou la vie et le prévenir en cas
de défectuosité des installations de protection.**

PANO_CONSIGN_PORT_EPI (Réf. 15043) Panneau consignes de sécurité pour l'utilisation des EPI ■ En polystyrène 400/300mm, rigide. Encres traitées anti-UV.